**L’ORGANISATION DU SYSTEME DE CONSEIL POUR L'UTILISATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES**

**La plupart des adhérents d’Interactif ont touché de près le domaine du conseil Agricole. Que ce soit dans le cadre des Chambres d’Agriculture ou des CETA, de l’Agrofourniture, des Instituts techniques ou de leur propre exploitation pour les adhérents agriculteurs.**

**Il était donc intéressant de faire le point sur un domaine particulier du conseil agricole, celui des produits phytosanitaires nécessaires à la protection des cultures.**

**Les plans Ecophyto ont montré leurs limites quand à une réduction globale et arbitraire de l’utilisation des produits phytosanitaires. Depuis janvier 2023, la législation à travers la loi Egalim et son volet produits phytosanitaires, vient renforcer le rôle de contrôle de l’état avec un dispositif complexe qui ne fait pas l’unanimité.**

**Nous avons demandé aux deux principales parties prenantes de la région des Pays de la Loire de venir nous présenter ce dispositif dont la mise en œuvre, encore en gestation, n’est pas sans poser de sérieux problèmes, qui nous l’espérons pourront se résoudre au fil du temps.**

**La loi Egalim et le Conseil Stratégique Phytosanitaire : présentation par Pierre MULLIEZ**

(Chambre régionale d’Agriculture des Pays de la Loire – Responsable du Service Agronomie)



**Produits phytosanitaires – De la séparation Vente / Conseil : présentation par Lancelot LEROY**

(Terrena - Direction Transformation Digitale Agricole)



**Visite de la coopérative agricole HEMPit**

**Production de semences de Chanvre industriel**

à Beaufort en Vallée (49)

